

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 13 avril 2026**

**Délibération n° 2026\_020**  
**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DU COMITE DE SUIVI DU PIN GALANT**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Maire, par suite d'une convocation en date du 7 avril 2026.*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 44**

Mesdames, Messieurs : Arnaud ARFEUILLE, Mauricette BOISSEAU, Amélie AUDOIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Louis COURONNEAU, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugenie GASPARD, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Eric SARRAUTE, Gérard SERVIES, Fatou THIAM, Clément VANDECASSTEELE, Christine MALKIEL, Aimeric ENARD, Loïc PEDELUCQ, Preslia OKOU, Jimmy BOURLIEUX, Alexandre POUZEAUD, Prefmandh MABIALA, Stéphane BRUNEL, Alice HERBERT, Thierry TRIJOLET, Clémence PINEAU, Clémence NAVEYS-DUMAS, Fatima AIT KEDDOUR, Véronique TREZEGUET, Alessandro DI SOMMA, Loan PANIFOUS, Jean-Charles ASTIER, Franck YVONNEAU, Denis ABRAND, Aurélie DOULUT.

**EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 5**

Mesdames, Messieurs : Joël MAUVIGNEY à Thierry TRIJOLET, Claude MELLIER à Loïc FARNIER, Thierry MILLET à Christine PEYRE, Caroline VAN RENTERGHEM à Bastien RIVIERES, Rémi COCUELLE à Preslia OKOU.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la mise en œuvre d'un Comité de suivi de la délégation de service public de l'équipement culturel Pin Galant est prévue dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public en cours.

Ce comité est composé de 9 élus désignés par le conseil municipal et se réunit trois fois par an. Il est convoqué par la ville de Mérignac avec un ordre du jour préparé conjointement avec le délégataire au moins 4 semaines avant la date de la réunion.

L'objectif de ce comité est de permettre à la Ville de s'assurer que les objectifs de service public attendus de cet équipement culturel soient bien réalisés, d'avoir un suivi régulier de l'exploitation financière, la connaissance des actions réalisées sur la maintenance bâtiminaire, la réalisation des investissements qui figurent dans l'offre et enfin d'avoir un suivi des actions engagées dans le cadre du projet RSE.

L'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que cette désignation « est votée au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Par ailleurs, si une seule candidature ou liste a été déposée, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Maire. »

Compte tenu du renouvellement du Conseil Municipal, il est dès lors proposé de procéder à la désignation des représentants de la Ville au sein de ce comité.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-21,

**Vu** l'article 44.3 du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Pin Galant,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

#### **DECIDE :**

**ARTICLE UNIQUE :** de désigner comme représentants de la Ville en tant que représentants de la Ville au Comité de suivi du Pin Galant :

- Anne-Eugénie GASPARD
- Vanessa FERGEAU-RENAUX
- Emilie MARCHES
- Kubilay ERTEKIN
- Claude MELLIER
- Sylvie CASSOU-SCHOTTE
- Véronique TREZEGUET
- Rémi COCUELLE
- Clémence NAVEYS-DUMAS.

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

Par 48 voix pour et 1 voix contre : Monsieur Loan PANIFOUS

Envoyé en préfecture le 14/04/2026  
Reçu en préfecture le 14/04/2026  
Publié le 14/04/26  
ID 033-213302813-20260413-14677-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 13 avril 2026



**Vanessa FERGEAU-RENAUX**  
Secrétaire de séance



**Thierry TRIJOLET**  
Maire de Mérignac

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*